



CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
29 OCTOBRE 1998

DÉLIBÉRATION

98 - 13

Point 5

OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS APPROUVÉES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

5.2. ATLANTIQUE - BRETAGNE

BRETAGNE**Finistère**

5.2.1. Bois de Poulmic	<i>Lanveoc</i>	76 ha
------------------------	----------------	-------

PAYS DE LA LOIRE - POITOU-CHARENTES**Loire Atlantique**

5.2.2. Kerdrean-Codan	<i>Batz-sur-Mer</i>	151 ha
-----------------------	---------------------	--------

Vendée

5.2.3. Marais Breton	<i>Beauvoir-sur-Mer</i>	540 ha
----------------------	-------------------------	--------

Charente-Maritime

5.2.4. Les Combots d'Ansoine- Forêt de la Coubre (extension)	<i>Les Mathes, St-Palais</i>	500 ha
--	------------------------------	--------

AQUITAINE**Gironde**

5.2.5. Graveyron	<i>Audenge</i>	140 ha
------------------	----------------	--------

5.3. MÉDITERRANÉE

LANGUEDOC ROUSSILLON

Aude

5.3.1. Saline d'Estarac *Bages* 110 ha

Dation en paiement

5.3.2. Les Bugadelles (extension) *Fleury-d'Aude* 40 ha

Hérault

~~5.3.3. Le ragout *Vias* 0,5 ha~~

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Var

5.3.4. La Madrague *St-Cyr-sur-Mer* 6 ha

5.3.5. Port d'Alon *St-Cyr-sur-Mer* 30 ha

5.3.6. Batterie de Capon *St-Tropez* 20 ha

Alpes-Maritimes

~~5.3.7. Le Corbusier (extension) *Roquebrune, Cap Martin* 0,5 ha~~
ajourné

5.4. CORSE

Corse du Sud

5.4.1. Misser'Anton Lavu Santu (extension) *Zonza* 60 ha

5.6. RIVAGES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Guadeloupe

5.6.1. Pointe Allegre *Ste-Rose* 60 ha

approuvé sous réserve de l'établissement avec le Conseil Général d'une convention relative à l'utilisation au profit d'actions d'entretien et de préservation des espaces naturels acquis par le Conservatoire, ou d'acquisitions complémentaires à finalité écologique, du montant de la vente.

5.6.2. Golconde Belle Plaine *Les Abymes* 72 ha

5.6.3. Pointe Doublé et du Grand Abaque *La Désirade* 165 ha

5.7. RIVAGES FRANÇAIS DE L'OCEAN INDIEN

Réunion

5.7.1. Cap de la Houssaye *St-Paul* 650 ha

La Présidente
Christine LAZERGES

Le Directeur,
François LETOURNEUX